

DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FESSENHEIM

Séance du 07 mars 2023

Sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

- ☞ **d'approuver** le compte-rendu de la séance du 09.02.2023 ;
- ☞ **d'adopter**, sous la présidence de Mme Marie-Jeanne KIEFFER, adjointe au maire, les comptes administratifs 2022 comme suit :

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	8 550 216,14
Recettes	11 509 566,67
Excédent :	2 959 350,53
Déficit :	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 740 595,41
Recettes	5 067 657,50
Excédent :	3 327 062,09
Déficit :	

B. ZONES D'AMÉNAGEMENT

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	0,00
Recettes	367 730,34
Excédent :	367 730,34
Déficit :	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	292 877,73
Recettes	0,00
Excédent :	
Déficit :	292 877,73
Excédent global :	74 852,61

- ☞ **d'adopter** l'affectation des résultats 2022 des budgets Administration générale et Zones d'aménagement ;

☞ **d'adopter** les budgets primitifs 2023 comme suit :

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

FONCTIONNEMENT		
	Reports	Votes
Dépenses		12 667 774,53
Recettes		12 667 774,53
Excédent :		
Déficit :		

INVESTISSEMENT		
	Reports	Votes
Dépenses	3 072 163,17	4 781 898,92
Recettes	110 000,00	7 744 062,09
Excédent :		2 962 163,17
Déficit :	2 962 163,17	

B. ZONES D'AMÉNAGEMENT

FONCTIONNEMENT	
	Votes
Dépenses	1 122 887,73
Recettes	1 182 730,34
Excédent :	59 842,61

INVESTISSEMENT	
Reports	Votes
Dépenses	707 877,73
Recettes	707 877,73
Excédent :	
Déficit :	

- ☞ **d'adopter** les comptes de gestion « administration générale » et « zones d'aménagement » 2022 ;
- ☞ **d'adopter** les subventions 2023 ;
- ☞ **de solliciter** auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale un renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée scolaire 2023/2024 ;
- ☞ **d'approuver** les termes de la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrages ci-annexée entre EDF et la commune de Fessenheim et d'autoriser le maire à signer ladite convention.

Date de publication sur le site Internet de la commune : jeudi 9 mars 2023.

Le compte-rendu intégral peut être consulté en mairie ou sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante www.fessenheim.fr.